

---

## COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

---

Commission restreinte du 12/11/2024  
EXTRAIT DU PV DE LIGUE

### CLASSEMENT DES INSTALLATIONS

### CONFIRMATION DE CLASSEMENT

#### **VERNEUIL-SUR-SEINE – STADE MATTEO GUENDOUZI 1 – NNI 786420101**

Cette installation sportive était classée en niveau T5 PN jusqu'au 27/02/2024. Installation visitée par M. BRECHET, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines, le 21/10/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 du 18/10/2024 et des documents transmis et en possession de la Commission :

- Plan de masse
- Attestation Administrative de Capacité
- Plan des tribunes
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite

La Commission a constaté les non-conformités mineures suivantes :

- Boitiers électriques de dérivation dans deux vestiaires non isolés
- Retirer le banc non fixé à côté du banc de touche.
- Revoir la hauteur des Buts (2.38m et 2.39m au lieu de 2.44m)

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 PN jusqu'au 05/11/2034, sous réserve de la levée des non-conformités mineures.**

\*\*\*\*\*

#### **ROSNY-SUR-SEINE – STADE ROLAND LEDUC N°1– NNI 785310101**

Cette installation sportive était classée en niveau T5 PN jusqu'au 03/09/2023.

Installation visitée par M. BRECHET, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines, le 25/10/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 du 24/10/2024 et des documents transmis et en possession de la Commission :

- Plan de l'aire de jeu ;
- Plan des vestiaires ;
- Arrêté d'Ouverture au Public ;

La Commission a constaté les non-conformités mineures suivantes :

- prévoir un tracé du terrain de 10cm de largeur
- revoir la hauteur des Buts (2.42m et 2.43m au lieu de 2.44m)

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 PN jusqu'au 05/11/2034, sous réserve de la levée des non-conformités.**

### CLASSEMENT ECLAIRAGE

#### **TRAPPES – STADE GRAVAUD N°2 – NNI 786210202**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 27/04/2024 Contrôle de l'éclairage effectué par M. LEDUC, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines, le 05/11/2024. La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 25/10/2024.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 171 Lux

- U1h (EhMin/EhMax) : 0.46
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.62

**La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/11/2028.**

\*\*\*\*\*

**HOUILLES – STADE MAURICE BAQUET N°2 - NNI 783110102**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 22/11/2024 Contrôle de l'éclairage effectué par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 05/11/2024.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 25/10/2024. Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 111 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.09
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.22

**La CRTIS ne peut pas classer cet éclairage, le rapport uniformité EhMin/EhMoy (U2h) étant inférieur à 0,4**